

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1378

présenté par

M. Mazars, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Pascale Boyer, M. Claireaux, Mme Daufès-Roux,  
M. Michels, Mme Mirallès, M. Sorre, Mme Thourot, M. Vojetta et Mme Zitouni

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 74 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.